

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1708 - 3 septembre 1992 - 5,50 F

D 1708 EL SALVADOR: LA DIFFICILE APPLICATION DE L'ACCORD DE PAIX

C'est le 16 janvier 1992 qu'était signé, à Mexico, l'accord de paix de Chapultepec entre le gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) (cf. DIAL D 1660). Les événements s'enclenchent ensuite de la façon suivante:

- 1er février, entrée en vigueur du cessez-le-feu avec regroupement des forces du FMLN en 50 lieux pré-établis, et des forces armées gouvernementales dans 100 casernes;
- 1er février, mise en place de la Commission nationale pour la consolidation de la paix (COPAZ);
- 1er mars, concentration difficile des forces du FMLN sur 15 positions, et des forces armées gouvernementales sur 62 positions appelées à devenir définitives, une double opération qui ne sera totalement réalisée qu'en fin avril;
- 19 mars, retrait du FMLN de la COPAZ en protestation contre un attentat sur l'un de ses gardes du corps, et contre le survol de ses camps par des avions militaires;
- 6 mai, relance de l'accord de paix suite à des pourparlers tripartites gouvernement-FMLN-mission de paix de l'ONU pour El Salvador (ONUSAL);
- 11 mai, avec près de trois mois de retard, mise en place du Forum de concertation économique et sociale, mais sans la participation de l'Association nationale de l'entreprise privée (ANEP);
- 23 mai, annonce par le FMLN de sa transformation en parti politique;
- 27 mai, retour du FMLN dans la Commission nationale pour la consolidation de la paix (COPAZ);
- début juin, avec trois mois de retard, mise en place des structures de la nouvelle Police nationale civile.

Ci-dessous, présentation de l'évolution de la pacification du pays, texte tiré de *Envío* de juin 1992.

Note DIAL

LA PACIFICATION

FREINÉE MAIS PAS BLOQUÉE

L'application des accords de paix se poursuit avec difficulté, car tant le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) que le gouvernement traînent les pieds. Le calendrier prévu n'est pas respecté mais il devra pourtant, tôt ou tard, être mis en oeuvre.

Les raisons avancées pour ce retard sont d'ordre technique, ou relèvent de la difficulté à parvenir à un consensus sur certains points, ou encore viennent du fait que chacune des deux parties entend avoir la garantie de la simultanéité sur toute mesure à prendre, tant la méfiance entre les parties est grande. Tout est cependant négociable. Le vrai danger pour la paix souhaitée réside paradoxalement dans les points de l'accord déjà appliqués: ils le sont dans la lettre, mais pas dans l'esprit de l'accord parce qu'en fait ils contrecarrent l'effort de démocratisation et de démilitarisation.

Deux événements se sont produits en ce sens, venant troubler l'effort de pacification et amenant le FMLN à reporter sa part d'application des accords. L'un a été

Le décret-loi qui maintient la structure des anciennes forces de sécurité telles que la Police des finances et la Garde nationale, au lieu de leur dissolution comme corps, ce qui était prévu dans les accords de paix. L'autre a été le renouvellement des vols d'avions de combat au-dessus des zones de regroupement des anciens guérilleros du FMLN. Alors que le FMLN était à l'évidence en train de regrouper ses forces militaires, en application du calendrier prévu pour avril et des dispositions sur la démobilisation de 20% de ses troupes au 1er mai, ces événements ont eu pour conséquence l'interruption par le FMLN, à titre temporaire, des applications prévues. Il se trouve, par ailleurs, que le FMLN n'a pas reçu les garanties nécessaires au plan social et économique pour la relocalisation des combattants grâce, entre autres choses, à l'attribution de terres, de crédits et de subventions.

A l'occasion de la dernière incursion aérienne, le commandement des forces FMLN regroupées à Perquin a donné l'ordre de tirer sur l'avion. Compte tenu du fait que l'avion appartenait vraiment à la Force aérienne salvadorienne, cela a été le seul incident de la cessation de l'affrontement armé. Pour sa part, la division militaire de l'ONUSAL (1) a déclaré qu'aucun appareil militaire n'aurait décollé de la base aérienne d'Ilopango, tout en faisant savoir qu'elle n'a aucun contrôle sur l'aviation civile.

En toute hypothèse, à la fin du mois d'avril, la décision du FMLN de suspendre la démobilisation de ses forces ne semblait pas avoir provoqué de crise majeure, tout comme les retards du côté du gouvernement. Naturellement on a assisté aux mutuelles accusations de non respect des clauses, spécialement en matière de calendrier.

Dans tous ces problèmes, ONUSAL semble conserver calme et sérénité et affirme sans hésiter qu'en dépit des retards, tous les accords seront strictement respectés à la date du 1er octobre.

En confirmation de ce point de vue, une table ronde a eu lieu à la mi-mai avec la participation du FMLN, du gouvernement et d'ONUSAL pour examiner la gravité des retards et des clauses non appliquées. L'organisation de cette table ronde aurait été l'une des causes du retard dans la publication du rapport de la Commission nationale pour la consolidation de la paix (COPAZ) sur le respect de l'accord de paix. Sa publication avait été annoncée pour la mi-avril, puis reportée à plus tard.

Pièges tendus au FMLN

C'est dans ce climat que Vladimir Flores, un combattant du FMLN chargé de la protection d'un membre de la délégation de suivi de l'accord, était victime d'un attentat. Atteint de sept balles, il a cependant survécu. En réplique à cet attentat, le FMLN s'est retiré de la réunion de la COPAZ le 19 mars. Il l'a réintégré le 27 mai, après des entretiens directs entre l'ONUSAL, le FMLN et le gouvernement, avec la garantie par le président Cristiani d'une enquête approfondie sur l'attentat.

Vu le type d'embuscade urbaine, les soupçons se sont immédiatement portés sur les para-militaires. Le FMLN a donc accusé les forces armées et a qualifié le fait de première rupture caractérisée du cessez-le-feu, en dehors des incursions aériennes. Pour sa part, le général Zepeda, vice-ministre de la défense et membre de COPAZ, a jugé "exagérée" l'attitude du FMLN. La députée Salguero Gross, actuelle coordinatrice de COPAZ, s'est également prononcée dans ce sens. Elle et le général ont attribué l'attentat à des délinquants.

Quoi qu'il en soit, le FMLN s'est absenté de la table ronde de la COPAZ pendant un certain nombre de jours. Ce laps de temps a été parfaitement mis à profit par

les autres participants, en particulier ceux de l'aile droite de la commission. Le jour même où le FMLN se retirait, les autres membres de la table ronde ratifiaient la liste de trois noms possibles pour le poste de directeur de la nouvelle Police nationale civile. Sur ces trois candidats, il y a certes Ernesto Arbizu Mata, actuel coordinateur et favori du FMLN et des milieux progressistes, mais on trouve aussi Benjamin Cestoni, l'actuel président de la Commission gouvernementale des droits de l'homme qui avait déjà été rejeté par le FMLN. Avec le départ du FMLN l'équilibre de la commission a été rompu au profit du groupe gouvernement-armée-ARENA-PCN-MAC. On tient pour certain que le président Cristiani désignera Cestoni comme directeur de la Police nationale civile.

Même si le FMLN est resté actif dans les autres instances en dehors de COPAZ dont il s'était retiré temporairement, le déséquilibre ainsi créé a été mis à profit par la droite. Cela a également fait problème pour le FMLN qui, en avril, avait annoncé qu'il respecterait les accords en dépit des entraves que pourrait y mettre le gouvernement; il entendait ainsi prendre l'initiative en matière d'application des accords et contrer toute tentative de neutralisation des accords.

Il est évident que tout retard dans l'application des accords est profitable au gouvernement et aux forces armées. La grande majorité - pour ne pas dire la totalité - de ces milieux n'a pas intérêt à la mise en oeuvre des accords. Dans la mesure où ils sont dans l'obligation de le faire en rechignant, ils ne le font qu'au strict minimum.(...)

De son côté, le gouvernement n'a pas procédé au regroupement des forces militaires ni à la dissolution de l'ancienne Sécurité publique, ce qui a conduit le FMLN à ajourner la première démobilisation de ses troupes.

Le problème pour le FMLN est que, à la longue, c'est lui qui apparaîtra dans l'opinion publique comme le grand responsable du non accomplissement des accords, vu les débordements de propagande de la part du gouvernement à chacun des retards du FMLN. Personne ne refuse à ce dernier le droit de réagir avec force à l'attentat. Les observateurs de la situation salvadorienne estiment cependant qu'avant toute décision, il devrait en peser toutes les conséquences s'il veut éviter de tomber dans le piège. (...)

Le Forum de concertation économique et social

Personne ne souhaite le retour de la guerre. L'hypothèse reste lointaine, même si le phantasme demeure: le FMLN a répété dans toutes les rencontres qu'il n'est nullement disposé à une transition à la colombienne (2). (...)

Un signe qu'en dépit des retards les choses finissent par avancer a été l'ouverture du Forum de concertation économique et sociale. L'Association nationale de l'entreprise privée (ANEP) avait menacé de ne pas y participer. De fait, le forum s'est ouvert avec les seules représentations du gouvernement, du FMLN, des partis politiques, des organisations de travailleurs et de l'Association des moyennes et petites entreprises d'El Salvador (AMPES). Pour justifier sa non participation, l'ANEP a avancé l'absence de climat de sécurité et de respect juridique de ses propres droits. En réalité il apparaît que l'ANEP se méfie davantage des organisations populaires que du FMLN.

La preuve en est que, suite à un séminaire patronné par le Centre d'études démocratiques d'El Salvador ayant porté sur la participation du FMLN et de l'entreprise privée dans la reconstruction nationale, il a été décidé de créer une commission mixte, à titre personnel, et sur la base de trois membres de haut niveau pour chacune des parties, afin de parvenir à débloquer la situation de l'ANEP. Mais jusqu'à maintenant, celle-ci a refusé le face-à-face avec les organisations des

milieux populaires, lesquels se sont d'ailleurs montrés comme les plus combatifs à l'encontre des milieux patronaux.

Il existe cependant une partie du grand patronat intéressée à la concertation. Effectivement, au cours des négociations et à la suite de celles-ci, une réunion aurait eu lieu entre des représentants du FMLN et certains membres de l'entreprise privée, avec des résultats positifs. Le problème se situerait au niveau des responsables de l'ANEP. Ceux-ci auraient, face au forum, affirmé une "position monolithique" par le moyen de publicités payées dans les journaux, en réponse à une campagne lancée par un soi-disant groupe d'extrême-droite contre les "hésitations" de l'ANEP. Ces "hésitations" pourraient bien être une allusion au groupe de l'ANEP favorable à la concertation. Quoi qu'il en soit, on assiste à l'affirmation publique d'une contradiction entre l'extrême-droite et une droite modérée.

Ce qui est sûr c'est que les fortes pressions pour empêcher l'ouverture du forum ont échoué. Certes, le forum reste incomplet, ce qui rendra plus difficile la concertation économique et sociale entre les travailleurs et le grand capital, et donc l'espoir de résultats spectaculaires. Mais c'est l'entreprise privée, en se marginalisant, qui risque précisément d'en faire les frais. On peut espérer que les milieux patronaux plus pragmatiques, plus progressistes et plus disposés à la concertation, permettront une intégration, tandis que s'isoleront davantage ceux qui sont opposés aux accords, à la démocratisation et à la démilitarisation.

Le FMLN comme parti politique

Les accords de Chapultepec disposent que le décret-loi de légalisation du FMLN comme parti politique" sera pris à jour J+90, c'est-à-dire en début mai. En réalité, le FMLN s'est proclamé tel sur la place Sauveur du Monde le 23 mai, sans que le décret-loi ait été signé.

La présidence de la République s'est contentée d'envoyer un mémorandum à l'Assemblée législative sur le sujet, après que le FMLN eût fait un rappel à l'ordre sur le retard du décret. L'Assemblée législative a joué l'ignorance.

Le parti de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA) a présenté des objections à ce décret. Quant au nouveau Mouvement de solidarité nationale (MSN), de droite, et même au Tribunal électoral suprême, ils refusent toute validité à l'accord signé à Chapultepec et prétendent que le FMLN doit faire les démarches habituelles à tout nouveau parti politique. Au fond, certains cherchent, non pas à créer des difficultés à la transformation du FMLN en parti politique, mais à refuser toute valeur aux accords de paix.

Effectivement, le décret-loi prévu par les accords n'entend pas accorder des privilèges au FMLN. Selon Schafik Handal, le FMLN aurait pu dès le 1er février commencer sa collecte de signatures et récolter dix fois plus que les cinq mille exigées pour la création d'un nouveau parti. Mais le FMLN n'aurait pas pu être reconnu comme tel tant que le désarmement ne serait pas réalisé, puisque la Constitution interdit explicitement l'existence de partis politiques armés.

En jouant de la légalité, la droite et l'armée entendent s'opposer à la présence active du FMLN dans la Commission nationale pour la consolidation de la paix (COPAZ) et dans les autres commissions qui le reconnaissent comme une force politique "semilégale".

L'accord de paix envisage la transformation du FMLN en parti avant le désarmement et en marge de cette question. La difficulté née de l'existence d'un "parti armé" a été tournée au cours des négociations par le fait que les négociateurs du gouvernement ont accepté qu'au moment de la légalisation du FMLN, ses membres armés

soient regroupés dans les secteurs prévus, sous contrôle de l'ONU et en phase de reconversion à la vie civile. C'est à ce titre que les critères constitutionnels ne seraient pas appliqués au FMLN.

Toutefois là n'est pas le problème le plus grave à régler. Ce décret semble surtout destiné à contourner deux obstacles du Code électoral en vigueur. En premier lieu, le code interdit de donner à un parti politique le nom d'une personne vivante ou morte. En second lieu, il exclut l'inscription sous un seul registre d'une coalition de partis en dehors des campagnes électorales. Or le FMLN, constitué depuis 1980 de cinq organisations (Armée révolutionnaire du peuple, Forces populaires de libération "Farabundo Marti", Parti communiste d'El Salvador, Forces armées de la résistance nationale, et Parti révolutionnaire des travailleurs centro-américains), entend se faire reconnaître comme un parti politique constitué de tendances ou parti de front populaire, dans lequel le commandement général de la phase militaire deviendrait la direction générale d'un parti unique et où chacune des organisations garderait son autonomie.

(1) Mission d'observation de l'ONU en El Salvador constituée de 332 membres latino-américains et européens (NdT).

(2) Cf. DIAL D 1700 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441